

## BULLETIN DE PARTICIPATION ACTION SALON



### Découvrez des nouveaux marchés!

Lieu: Shanghai, Chine

Dates: Du 18 au 21 avril 2012

Le salon CHINAPLAS rassemble plus de 58 000 visiteurs et plus de 2 600 exposants.

**Spécialité:** rencontre mondiale et plateforme d'affaires pour l'industrie du plastique. Les fournisseurs internationaux peuvent montrer des ensembles de machines avancés et un large éventail de matières premières pour les visiteurs du monde entier.

Nous vous proposons d'être présent sur ce salon à travers le:

#### **PACK ENTREPRISE: 2 500€ HT\***

\*Tarif pour PME basée en Rhône-Alpes, membre de PLASTIPOLIS – Autre cas, nous contacter.

**Comprenant: hébergement sur le stand PLASTIPOLIS + logistique (avion, hôtel) + communication collective sur l'évènement (brochures, kakémonos)**

PLASTIPOLIS, présent à travers un stand collectif sur le pavillon UBIFRANCE

**DATE LIMITE D'INSCRIPTION : DEBUT MARS 2012**

**DATE DE OPERATION: AVRIL 2012**

#### **Pour plus d'information sur cette opération, contacter:**

Caroline PIN, Responsable du département « actions filière »: [caroline.pin@plastipolis.fr](mailto:caroline.pin@plastipolis.fr)

Maudez LE DANTEC, Chargé de projets: [maudez.ledantec@plastipolis.fr](mailto:maudez.ledantec@plastipolis.fr)

Céline GOBIN-BLANC, Chargée de communication et relations clients: [celine.blanc@plastipolis.fr](mailto:celine.blanc@plastipolis.fr)

[www.plastipolis.fr](http://www.plastipolis.fr)

# BULLETIN D'INSCRIPTION

## ACTION SALON CHINAPLAS 2012



M. / Mme .....  
Fonction .....  
Société .....  
Secteur d'activité .....  
Adresse .....  
Tél ..... Fax ..... Site internet .....  
Filiale/groupe ..... Code NAF/APE ..... N° SIRET .....  
N° TVA intracommunautaire .....

Un acompte de 50% du prix de la transaction est payable à la commande. La facture correspondant au solde de la prestation est émise par PLASTIPOLIS après exécution de la prestation. Cette facture pourra prendre en considération les frais et débours pris à la charge de PLASTIPOLIS pour des dépenses non prévues dans la description initiale de la prestation. Ces dépenses seront refacturées au participant à l'opération sur la base des frais réels engagés par PLASTIPOLIS pour le compte du participant. Les factures sont recouvrables par PLASTIPOLIS au comptant net et sans escompte, à 30 jours à compter de la date de la facture. Toute réclamation doit faire l'objet d'une demande écrite expressément adressée au prestataire.

Opération	Net à Payer
Action salon CHINAPLAS	2 500 EUR HT
Package entreprise	2990 EUR TTC

### CONDITIONS GENERALES DE VENTE

#### A. PARTICIPATION

1. Toute entreprise souhaitant participer à la mission doit faire parvenir à PLASTIPOLIS avec le bulletin d'inscription un chèque d'acompte de 50% du montant total TTC (soit 1 495 € TTC). A défaut, PLASTIPOLIS peut décider de refuser la participation de l'entreprise. A compter de la date d'envoi du bulletin d'inscription (cachet de la poste faisant foi), l'entreprise dispose d'un délai de 3 jours francs pour se rétracter. Elle en informe PLASTIPOLIS par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée de l'entreprise et la rétractation donne lieu au remboursement intégral.
2. Le bulletin d'inscription doit être dûment complété, signé, daté et doit être obligatoirement accompagné du chèque d'acompte correspondant à 50% du coût de participation, seule la réception de l'ensemble de ces éléments permet de valider l'inscription et le droit, pour l'entreprise, de participer à la mission.
3. PLASTIPOLIS vous fera parvenir une facture acquittée pour le montant de la participation.

#### B. ANNULATION

1. PLASTIPOLIS se réserve le droit d'annuler la mission dès lors que son organisation deviendrait impossible et en cas d'un nombre insuffisant d'inscription. Dans ce cas les sommes perçues par PLASTIPOLIS feront l'objet d'un avoir ou d'un remboursement. Il ne pourra être exigé de CCI International ou PLASTIPOLIS aucune indemnisation.
2. En cas d'annulation du fait de l'entreprise, les frais de séjours engagés (frais de stand et d'exposition, transport, hébergement, prospection ...) ne pourront être remboursés.
3. Le présent règlement est soumis à la loi française.
4. Tout différend découlant du présent contrat ou en relation avec celui-ci sera tranché définitivement par le Tribunal compétent

#### C. ASSURANCE

Chaque participant s'engage à vérifier auprès de sa compagnie l'étendue de sa responsabilité civile durant la durée de la mission. La présente inscription ne comprend pas d'assurance responsabilité civile pour le participant. L'assurance rapatriement, maladie ..., est à la charge de chaque participant.

l'entreprise	Date et signature
--------------	-------------------

Bulletin d'inscription à adresser à

PLASTIPOLIS

180 rue Pierre et Marie CURIE

BP 10029 BELLIGNAT

01115 OYONNAX CEDEX

Fax : 04 74 12 19 24

Mail : [maudez.ledantec@plastipolis.fr](mailto:maudez.ledantec@plastipolis.fr)